

---

**SEANCE DU 4 SEPTEMBRE 2013**

---

**DÉCISION N° 2013 / 47 / TMFT /8**

---

**PROJET DE CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU RESERVOIR  
ET D'UN NOUVEL APPONTEMENT EN VUE DE PROLONGER  
L'EXPLOITATION DU TERMINAL METHANIER DE FOS TONKIN**

---

**La Commission nationale du débat public,**

- vu le code de l'environnement en ses articles L. 121-1 et suivants et plus particulièrement son article L.121-13-1,
  - vu la lettre de saisine du Directeur général de la société ELENGY en date du 26 octobre 2009, et le dossier joint relatif au projet de construction d'un nouveau réservoir et d'un nouvel appontement dans le but de prolonger l'exploitation du terminal méthanier de Fos Tonkin,
  - vu sa décision n° 2009/63/TMFT/1 du 2 décembre 2009 décidant l'organisation d'un débat public,
  - vu le compte rendu et le bilan du débat public en date du 16 février 2011,
  - vu la lettre du Directeur général de la Société Elengy en date du 17 juillet 2013 informant la CNDP des actions d'information du public menées depuis le débat public,
- 
- après en avoir délibéré,

**DÉCIDE :**

**Article unique :**

Il est donné acte à la Société Elengy des comptes rendus des concertations mises en œuvre depuis le débat public sur le projet de construction d'un nouveau réservoir et d'un nouvel appontement dans le but de prolonger l'exploitation du terminal méthanier de Fos Tonkin.

Le Président



Christian LEYRIT